



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES CHEZ COVÉA : 92 POINTS SUR 100

Avec 92 points sur 100*, Covéa poursuit sa trajectoire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces 92 points se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Ecart de rémunération	37/40
Indicateur N°2	Ecart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Indicateur N°3	Ecart de taux de promotions	15/15
Indicateur N°4	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

L'action de Covéa s'inscrit dans la durée. Elle concerne l'ensemble des thématiques comprises, d'une part dans l'accord Groupe relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'autre part dans la politique diversité et inclusion du Groupe. Deux marqueurs forts de la stratégie Notre Impact Sociétal déployée par Covéa.

La promotion professionnelle, la rémunération, la formation, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sont autant de sujets portés avec détermination par les différents acteurs du Groupe.

La sensibilisation et l'engagement du plus grand nombre permet de mettre en œuvre ces leviers de progrès en pleine cohérence avec les valeurs mutualistes de Covéa.

L'index de l'UES Covéa s'élève quant à lui à 93 points et a progressé de 6 points en un an (+1 point sur l'indicateur 1, +5 points sur l'indicateur 5).

Les 93 points de l'index de l'UES Covéa se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Ecart de rémunération	38/40
Indicateur N°2	Ecart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Indicateur N°3	Ecart de taux de promotions	15/15
Indicateur N°4	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

L'index de l'entité MMA Gestion, qui ne fait pas partie de l'UES, s'élève à 73 points sur 85, soit 86 points sur 100 qui se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Ecart de rémunération	33/40
Indicateur N°2	Ecart de taux d'augmentations individuelles	35/20
Indicateur N°4	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	NC/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

** Cet index est calculé à titre informatif et volontaire dans un périmètre étendu au groupe Covéa.*